

4^e édition



TRAIL DE LA MANDALLAZ

REGLEMENT DE L'EPREUVE

1. Lieu, date et nature de la compétition

La quatrième édition du Trail de la Mandallaz aura lieu le samedi 4 septembre 2021 sur la commune de la Balme de Sillingy (74). Cette manifestation pédestre est organisée par l'association « Aventure en Mandallaz ».

Le Trail de la Mandallaz propose plusieurs courses classées par catégories d'âge, selon la réglementation en vigueur :

- **le Trail à Deux Têtes** : une course nature de 20,5 km et 1.070m de dénivelé positif sur sentiers monotraces, pistes carrossables et chemins dans la montagne de la Mandallaz, ouverte aux adultes (catégories Masters, Seniors, Espoirs)
- **le Trail à Une Tête** : une course nature de 9,5 km et 450m de dénivelé positif sur sentiers monotraces, pistes carrossables et chemins dans la montagne de la Mandallaz, ouverte aux adultes et mineurs de plus de 16 ans (catégories Masters, Seniors, Espoirs, Juniors, Cadets)

Les habituelles **courses enfants** gratuites et non compétitives n'auront pas lieu cette année.

Les détails des courses sont disponibles sur le site internet de la manifestation (<https://trailedelamandallaz.wixsite.com/accueil>)

2. Organisateur

Aventure en Mandallaz – Siège Social : 52 impasse des Marais – 74330 SILLINGY

3. Dispositions particulières liées au contexte COVID

Dans le contexte du COVID, nous adaptons notre organisation pour maximiser nos chances de tenir la course et mettons en place un certain nombre de règles spécifiques, reprises dans ce paragraphe.

- a) La décision finale de tenue de la course appartient à la Préfecture, qui pourra rendre un avis favorable ou défavorable jusqu'à trois jours de l'événement. En cas d'avis défavorable, aucun événement de type off ou non compétitif ne viendra se substituer au trail de la Mandallaz.
- b) Tout comme les organisateurs et les bénévoles, les participants s'engagent à respecter

strictement les gestes barrières et mesures en vigueur au moment de l'événement.

- c) En particulier, le port du masque est obligatoire sur le site de la course, au départ, jusqu'à l'entrée dans le sentier entrant dans la Mandallaz. Il devra être conservé par les participants pour être immédiatement remis à l'arrivée.
- d) Une communication spécifique COVID sera assurée par l'organisation avant l'événement. Les participants devront y porter une attention particulière
- e) Le programme d'avant-course et d'après-course sera réduit au strict minimum.
L'organisation ne met pas en place de vestiaire, de cérémonie de podium, de ravitaillement d'arrivée. Le classement sera publié sur le site web de l'organisation et du chronométreur, il ne sera pas affiché sur place
- f) Pour limiter la traversée de la Balme (et le besoin en bénévoles), le lieu de départ est déplacé à proximité du sentier marquant l'entrée dans la Mandallaz
- g) Les départs se feront par vagues de 40 participants regroupés par cote ITRA, catégorie ou autre. Ces critères seront affinés par l'organisation selon les inscriptions, avec l'objectif de garder une composante compétitive.
- h) Les participants seront convoqués pour retirer leur dossard 15 minutes avant le départ de leur vague sous réserve que leur dossier soit complet (pas de remise de certificat médical le jour du départ). Les dossards seront mis à disposition des participants, afin d'éviter les contacts avec les bénévoles.
- i) A 10 minutes de leur départ, ils se rendront dans le sas d'attente.
- j) A 5 minutes de leur départ, ils avanceront au sas de départ.
- k) Aucun ravitaillement ne sera proposé, tant sur la course qu'à l'arrivée.
- l) Il n'est pas prévu de positionner des signaleurs sur le terrain. Le parcours sera soigneusement balisé.
- m) A leur arrivée, les participants rendront la puce de leur dossard et recevront leur lot participant. Il leur est demandé de ne pas rester sur le site.
- n) En cas d'annulation liée au contexte COVID, les inscriptions seront remboursées modulo trois euros. Cette somme permet à l'association de couvrir les dépenses engagées et soutenir sa manifestation caritative "Les 24 heures de la Balme".

Il est évident qu'en tant qu'organisateur, nous regrettons de ne pouvoir offrir plus de moments de partages et d'échanges. C'est la condition sine qua non pour tenir l'épreuve.

4. Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

- o) Certificat médical

La participation à la manifestation est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur

<http://www.sports.gouv.fr/organisation/organisation-du-sport-en-france/les-principaux-acteurs/article/Les-federations>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

- Soit d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

p) Inscriptions

Le nombre de participants est limité à 200 sur l'ensemble de la manifestation, soit 100 pour le trail à Une Tête et à 100 sur le trail à Deux Têtes.

Les inscriptions sont à réaliser **exclusivement sur internet** via notre partenaire l-chrono (<http://www.l-chrono.com>) à partir du 1er mars 2021.

q) Annulation d'une inscription

En cas d'annulation pour un motif autre que le COVID, aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas particuliers laissés à l'appréciation du comité d'organisation, et justifiés par un courrier recommandé adressé auprès du Comité d'Organisation.

r) Retrait des dossards

Le retrait des dossards pour la course nature s'effectuera exclusivement le samedi 4 septembre sur le lieu de départ et **strictement à l'horaire indiqué sur la convocation individuelle**.

s) Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

t) Athlètes handisports

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

u) Mineurs

Les participants mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

v) Dossard

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

w) Matériel de sécurité obligatoire

L'athlète devra obligatoirement se doter du matériel de sécurité suivant :

- une réserve d'eau 0,5 l minimum
- un gobelet ou éco-cup
- une réserve alimentaire (1 gel ou 1 barre énergétique)
- une couverture de survie
- un sifflet

Tout abandon de tout ou partie de ce matériel durant la compétition est interdit, il entraînera la disqualification de l'athlète.

x) Matériel recommandé:

- une veste imperméable permettant de supporter les intempéries en montagne (obligatoire en cas de mauvais temps)
- des gants et un bonnet en cas de mauvais temps ou de froid.
- un téléphone portable avec le numéro de l'organisateur pré – enregistré.

5. Assurances

a) Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance réf. 4287266 R souscrite auprès de MAIF.

b) Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

6. Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

a) Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, y-compris ravitaillement hors-zone, est interdite.

b) Suiveurs

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification du coureur

c) Bâtons

L'utilisation des bâtons est autorisée.

d) Assistance

Aucune assistance n'est autorisée.

e) Chronométrage

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques intégrés au dossard

Le port d'un transducteur ne correspondant à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent. Le transducteur devra être restitué à l'arrivée, en cas de non restitution, il sera facturé 10€.

f) Heure limite de passage

Pour le Trail à Deux Têtes, une heure limite de passage sera mise en place à la bifurcation entre les deux parcours. Les participants se présentant à ce point après l'heure limite seront redirigés vers l'arrivée par le parcours du Trail à Une Tête. Cette mesure vise à ne pas trop étendre la durée des postes de nos dévoués bénévoles tout en conservant le passage de la ligne d'arrivée pour nos participants.

7. Classements et récompenses

a) Classements

Les classements suivants seront établis pour chaque course :

- classement scratch hommes et femmes
- classement par catégorie d'âge

b) Récompenses

Recevront une récompense :

- Les trois premières femmes au scratch et les trois premiers hommes au scratch
- La première femme et le premier homme de chaque catégorie d'âge représentée (Masters 1 à 5, Seniors, Espoirs, Juniors et Cadets), sans cumul avec le classement scratch.

En l'absence de cérémonie de podium, ces récompenses leur seront expédiées par la poste ou mise à disposition chez un des partenaires de la manifestation.

c) Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site internet du chronométreur et sur le site internet de l'organisation (<https://trailedelamandallaz.wixsite.com/accueil>).

Ils ne seront pas publiés sur le site d'arrivée pour limiter les regroupements.

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime en en faisant directement la demande à l'organisation.

8. Ravitaillements

La course nature est en autosuffisance totale. Aucun ravitaillement, tant solide que liquide ne sera proposé aux participants sur le parcours ou à l'arrivée.

Il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires et au minimum 1 gel ou 1 barre énergétique.

9. Sécurité et soins

a) Voies utilisées

Le parcours est intégralement balisé.

Il n'est pas prévu de mettre en place des signaleurs aux jonctions et intersections. Les concurrents s'attacheront à rester vigilants et suivre les rubalises.

Les concurrents doivent respecter le code de la route ou suivre les consignes des commissaires de course placés sur le parcours.

b) Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par un dispositif prévisionnel de secours, un médecin et une ambulance.

c) Entraide entre concurrents

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

10. Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

11. Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

12. Contrôle et modification

a) Contrôles

Le directeur de la course se réserve le droit d'effectuer tout contrôle en vue de favoriser le bon déroulement de la course.

b) Modification du parcours

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours en cas de conditions météorologiques défavorables.

c) Annulation de la course:

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'organisateur se réserve le droit de retarder le départ de la course de 2 heures maximum, d'arrêter les courses, voire d'annuler les courses sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription. En cas d'annulation de la course, les frais d'inscription ne seront pas remboursés, les lots seront à disposition des inscrits mais ne seront pas envoyés.

d) Arrêt de la course:

Les organisateurs se réservent le droit d'arrêter la course à tout moment en cas d'accident corporel grave ou multiple, ou d'intempéries exceptionnelles susceptibles de mettre en danger les participants. Les coureurs devront alors respecter les consignes de sécurité données par les signaleurs. Aucun remboursement d'engagement ne sera effectué.

e) Tous cas non prévus seront tranchés par la Direction de course.

13. Acceptation du règlement

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, ou après l'épreuve, découlant du non-respect de ces règlements.